

## 28. Féminisation du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire

**En 2004-2005, dans l'enseignement fondamental ordinaire, plus de 85 % des instituteurs sont des femmes; dans l'enseignement secondaire ordinaire et dans l'enseignement spécialisé, elles représentent plus de 60 % des enseignants. La proportion de femmes diminue avec l'âge. Elles deviennent minoritaires à partir de 59 ans. Au fil des années, l'enseignement s'est davantage féminisé.**

Le personnel de l'enseignement pris ici en considération correspond à l'ensemble des enseignants rémunérés par la Communauté française, que la charge d'enseignement soit prestée ou non<sup>1</sup>, à l'exception des personnes ayant opté pour un départ<sup>2</sup> anticipé à la retraite; elles ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

La figure 1 présente l'évolution de la proportion de femmes dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire ainsi que dans l'enseignement spécialisé, de 1992 à 2005<sup>3</sup>. Il apparaît clairement que le taux de féminisation progresse et ce, dans les mêmes proportions quel que soit le niveau ou le genre d'enseignement considéré.

L'enseignement fondamental ordinaire est le plus féminisé, en 2004-2005 la proportion de femmes y est de 85 %. Ce taux se situe à 60 % dans l'enseignement secondaire ordinaire et à 65 % dans l'enseignement spécialisé.

Face à ces résultats, il semble que si l'enseignement est un choix professionnel principalement féminin, ce phénomène s'est renforcé au cours des dernières années. C'est également le cas de nombreux autres systèmes scolaires européens.

La figure 2 représente l'évolution du taux de féminisation selon l'âge du personnel enseignant de l'année scolaire 1991-1992 à l'année scolaire 2004-2005<sup>4</sup>. Elle permet de visualiser, d'une part, l'évolution de la proportion de femmes au fil de la carrière et, d'autre part, l'ampleur du phénomène dans le temps.

Elle montre tout d'abord que, l'âge avançant, la proportion de femmes décroît et, à partir de 55 ans, de manière significative. En 2004-2005, la diminution du taux de féminisation s'articule autour de trois moments charnières : de 86 % à 21 ans, de 61 % à 55 ans et de 30 % à 64 ans. Le premier moment se caractérise par le fait que le taux de féminisation le plus important concerne les femmes les plus jeunes. Ceci s'explique principalement par le fait que les femmes sont diplômées plus jeunes que les hommes et qu'elles enseignent majoritairement dans l'enseignement fondamental ordinaire qui nécessite un cursus initial moins long que pour le secondaire supérieur. Le deuxième moment est lié au fait qu'à 55 ans, la proportion des enseignantes est affectée par les mesures de fin de carrière. En effet, de 55 à 60 ans, elles sont environ 10 % de plus que les hommes à opter pour un départ anticipé à la retraite. Le troisième moment montre qu'après 60 ans, ce constat s'accroît puisque les femmes ont davantage tendance à partir à la retraite dès l'âge de 60 ans.

La figure 2 montre également que de 1991-1992 à 2004-2005, le taux de féminisation a progressé à tous les âges, à l'exception de la tranche des moins de 25 ans dans laquelle la proportion de femmes a régressé d'environ 5 %.

Les raisons qui peuvent expliquer cette évolution sont multiples. On évoquera notamment le fait que le métier permet de travailler à temps partiel et donc d'aider les femmes à concilier travail et famille. Parallèlement, le nombre d'enseignants travaillant à temps partiel a considérablement augmenté ces dix dernières années, tout particulièrement dans l'enseignement fondamental ordinaire où l'on observe une croissance de l'ordre d'une trentaine de pourcents, provoquée principalement par des femmes. La féminisation de l'enseignement n'est cependant pas la seule cause de cette augmentation. Le phénomène découle également de facteurs tels que l'évolution des charges : la difficulté de constituer des horaires complets dans un établissement produit une offre d'enseignement à temps partiel. Ainsi, le choix professionnel des hommes ne semble pas se porter aussi aisément que celui des femmes vers le secteur de l'enseignement. Le temps partiel ne constituant généralement qu'un salaire d'appoint, les hommes pourraient avoir tendance à s'orienter davantage vers d'autres horizons plus lucratifs et plus porteurs.

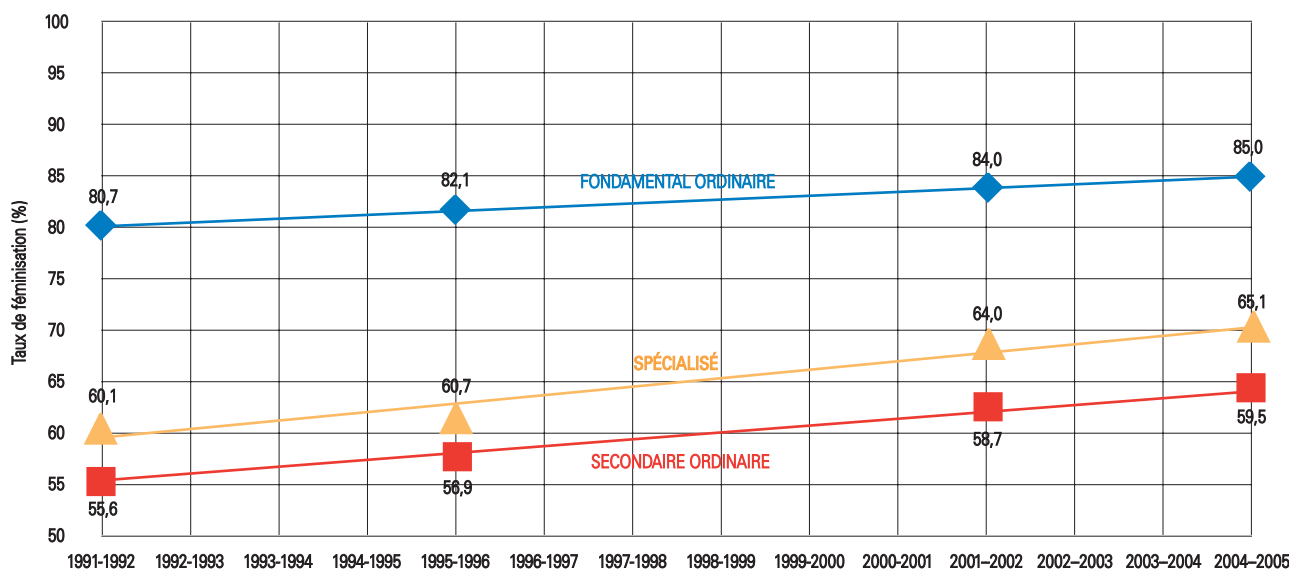
En conclusion, la féminisation croissante de l'enseignement et la réduction du temps de travail qui l'accompagne, apparaissent comme des caractéristiques propres à la fonction enseignante.

1 Le nombre d'enseignants comptabilisés correspond au nombre de personnes (travaillant à temps plein ou à temps partiel) rémunérées par la Communauté française au 15 janvier de l'année scolaire. Il prend en compte non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maternité, de maladie,...

2 Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilités volontaires pour départ précédant la pension de retraite que permettent les mesures des articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

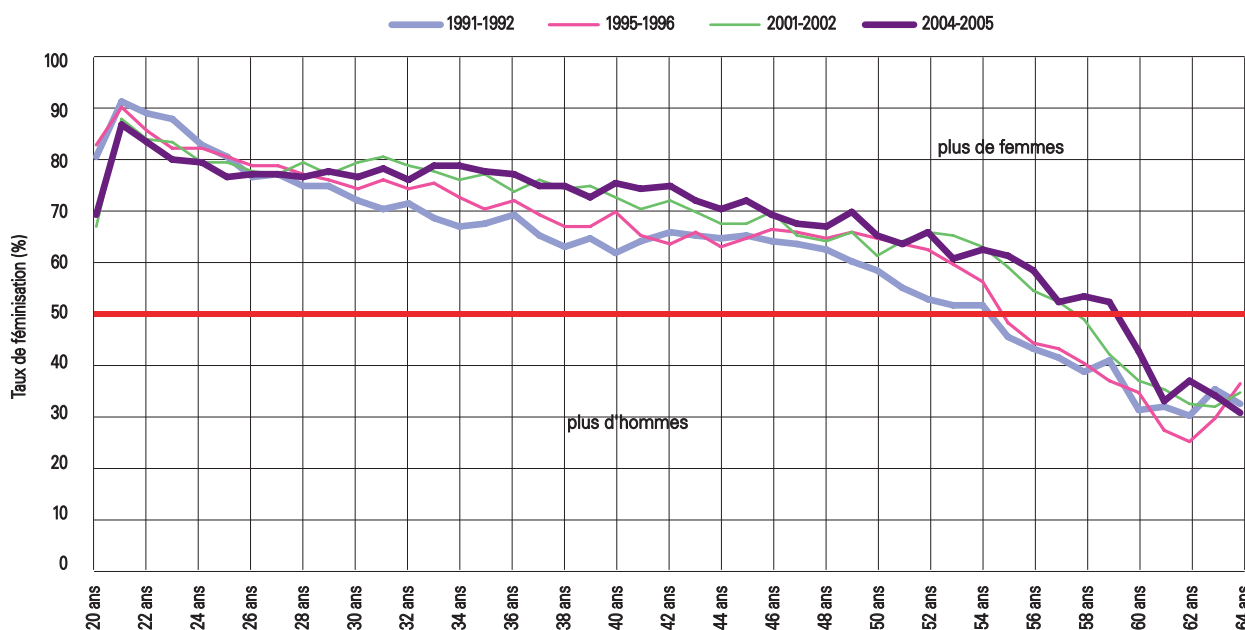
3 Les années de référence choisies sont 1991-1992, 1995-1996, 2001-2002 et 2004-2005 parce qu'elles correspondent aux années de publication des annuaires statistiques.

Figure 1. Évolution du taux de féminisation du personnel enseignant de l'enseignement fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et spécialisé - Années scolaires 1991-1992 à 2004-2005



Mode de lecture : en 2004-2005, la proportion de femmes de l'enseignement fondamental ordinaire est de 85 %.

Figure 2. Distribution par âges du taux de féminisation du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire - Années scolaires 1991-1992 à 2004-2005



Mode de lecture : en 2004-2005, la proportion de femmes de 45 ans est de 72 % dans l'enseignement obligatoire. En 1991-1992, la même proportion s'élevait à 65 %.